

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 18/01/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Médico-Technique – Service : Rééducation Réadaptation Fonctionnelle – Unité : Kinésithérapie
2	LIBELLE DU POSTE : Masseur-kinésithérapeute
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget du Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 0856
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le masseur- kinésithérapeute réalise des actes dont le but est de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Il effectue sur prescription médicale, des soins de masso-kinésithérapie aux patients hospitalisés ou non, dans le respect des règles de bonnes pratiques professionnelles, conformément aux objectifs de réadaptation qui ont été déterminés avec les équipes médicales et paramédicales.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé de l'unité de Kinésithérapie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Travail en journée continue : du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 et le vendredi de 07h30 à 14h30 ; - Garde de 08 à 12h le week-end et le jour férié (à tour de rôle).
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Prendre connaissance chaque matin des prescriptions médicales auprès de l'équipe soignante de son unité ; - Planifier les soins de masso-kinésithérapie en concertation avec l'équipe soignante ; - Elaborer un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins ; - Mettre en œuvre des actes et des techniques de soins qui lui paraissent les plus appropriées ; - Transmettre des informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins sur une fiche de liaison placée dans le dossier infirmier du patient hospitalisé et un dossier propre au service de rééducation pour les patients externes ; - Assister aux réunions qui ont un impact sur le suivi du patient en fonction de son emploi du temps ; - Saisir le relevé d'activité hebdomadaire sur le document prévu à cet effet (codage PMSI).
14	ACTIVITES ANNEXES : - Accueillir et suivre des élèves masseurs-kinésithérapeutes en stage dans le service ; - Participer aux actions de formation mise en place dans l'établissement ; - Contribuer à la formation d'autres professionnels à l'IFSI et au CHPf ; - Participer annuellement aux journées de représentation professionnelle organisées par le ministère de l'éducation ; - Participer en tant que membre à certaines commissions institutionnelles (Clud) ; - Gérer le matériel utilisé en kinésithérapie ; - Entretien et nettoyer le matériel selon les procédures d'hygiène en vigueur dans l'établissement ; - Effectuer des remplacements dans les différents services en collaboration avec ses collègues lors de congés ou arrêts de travail.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : KINESITHERAPEUTE
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Détenir une rigueur méthodologique et organisationnelle, avoir le sens du temps et des priorités ;			X
	- Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	- Savoir analyser et évaluer sa pratique professionnelle ;		X	
	- Savoir mettre en œuvre les actions et procédures permettant d'assurer le suivi et la traçabilité ;		X	
	- Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe ;		X	
	- Être capable d'adaptation ;		X	
	- Maîtriser les techniques de communication ;		X	
	- Maîtriser le vocabulaire technique ou médical dans son domaine d'activité ;			X
	- Connaître la langue tahitienne.	X		

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience sur un poste similaire dans un centre hospitalier.
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400, formation en hygiène hospitalière.
----	---

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum.
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 01/09/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle de Santé mentale – Service : Centre Médico-Psychologique (CMP) – Unité : Ergothérapie
2	LIBELLE DU POSTE : Ergothérapeute
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget annexe de la Psychiatrie CHAPITRE : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 1352
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Pirae – Taaone
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous l'autorité des cadres de santé, l'ergothérapeute participe à la prise en charge thérapeutique et rééducative d'adultes souffrant de troubles psychiatriques ou de graves difficultés psychologiques. Il intervient sur prescription médicale, permet de développer, de restaurer et de maintenir l'indépendance et l'autonomie (individuelle et sociale). À ce titre, ses missions sont : <ul style="list-style-type: none">- Elaborer un diagnostic et évaluer les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques ;- Analyser les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap ;- Concevoir des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable ;- Concevoir et préconiser des aides techniques et entraîner les personnes à leur utilisation.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé – Cadre supérieur de santé
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Bureau et poste informatique ;- Salle d'activités dédiée et spécifique ;- Téléphones fixes dans la salle d'activités, téléphone direct (DECT) ;- Matériel dédié et spécifique d'ergothérapie ;- Accès aux véhicules de service sur réservation.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Horaires de travail : L'ergothérapeute assure ses missions en journée continue, de 7H30 à 15H30 du lundi au jeudi et de 7H30 à 14H30 le vendredi. Particularités : Au titre des fondements de la discipline psychiatrique et du multi partenariat avec les différents intervenants sanitaires, ce poste requiert d'indispensables compétences relationnelles, en particulier, esprit d'équipe, capacité d'écoute, attitude calme et grande maîtrise de soi. Ce poste nécessite mobilité et adaptabilité : l'ergothérapeute intervient dans des locaux dédiés, dans les unités intra-hospitalières et hors site pour certaines activités. À ce titre, le permis B est requis.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 1) Activités rééducatives à visée thérapeutique : <ul style="list-style-type: none">- Se conformer aux prescriptions médicales ;- Réaliser des évaluations afin d'analyser les capacités du patient ;- Formaliser les projets thérapeutiques de chaque activité ;- Maîtriser et analyser des médiateurs thérapeutiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et mettre en place des activités thérapeutiques pendant lesquelles les fonctions déficitaires sont stimulées et les capacités résiduelles sont réadaptées dans le but d'apporter une autonomie fonctionnelle quotidienne optimale ; - Développer les capacités d'autonomie des patients dans différentes activités de la vie quotidienne ; - Assurer des accompagnements thérapeutiques vers l'extérieur ; - Observer le patient au cours des différents stades de prise en charge individuelle et/ou groupale ; - Faire participer le patient activement à son parcours de soins en ergothérapie ; - Mettre en lien le parcours de soins en ergothérapie des patients avec la mise en place de suivi par les Equipes Mobile d'Intervention (EMI), Mobile de Réhabilitation (EMR), et d'Évaluation et Suivi des Psychoses EmeRgents (ESPER) ; - Etablir une relation de confiance avec le patient (et éventuellement son entourage) dans un but ergothérapeutique ; - Evaluer l'atteinte des objectifs prévisionnels. <p>2) <u>Activités de relation et de communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre des observations cliniques ; - Consulter les dossiers médicaux et dossiers de soins ; - Echanger des informations écrites et orales avec les équipes médicales et soignantes, au travers de dossiers et de réunions de service ; - Communiquer avec les patients, leur famille, les services sociaux, les partenaires extérieurs, etc. ; - Participer aux réunions hebdomadaires de réflexion et de fonctionnement de l'équipe d'ergothérapie ; - Respecter et faire respecter le secret professionnel.
--	---

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <p>1) <u>Encadrement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se porter référent dans l'encadrement des étudiants ergothérapeutes ; - Accueillir et faciliter la formation et l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires. <p>2) <u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer et actualiser ses connaissances en psychiatrie et sur l'évolution de sa profession ; - Participer aux formations proposées. <p>3) <u>Partenariat institutionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au recueil de données pour formalisation d'un bilan d'activités en collaboration avec le cadre de santé ; - Participer aux réunions mensuelles avec le cadre de santé ; - Participer à la vie institutionnelle du département de psychiatrie/pôle de Santé mentale (conseil de service, réunions institutionnelles, réflexion sur des projets d'unité et de service, etc.) ; - Gérer et vérifier le matériel mis à sa disposition.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : ERGOTHERAPEUTE
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou titre ou diplôme permettant l'exercice de cette profession sur le territoire français

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPÉTENCES	S	A	E
	- Être prédisposé à l'écoute et à la communication ;			X
	- Être capable d'analyse et de synthèse ;		X	
	- Avoir le sens de l'observation ;			X
	- Savoir s'organiser et prioriser ses tâches ;		X	
	- Avoir le sens des responsabilités ;			X
	- Être disponible ;			X
	- Faire preuve d'adaptabilité et de mobilité ;			X
	- Faire preuve d'esprit d'équipe, avoir des qualités relationnelles ;			X
	- Savoir travailler en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire ;			X
	- Avoir une attitude calme, faire preuve d'une grande maîtrise de soi ;			X
	- Savoir gérer son stress ;		X	
	- Savoir prendre des initiatives ;		X	
	- Être capable de travailler en autonomie ;			X
	- Avoir le sens de la créativité ;			X
	- Connaître le socle théorique et technique lié au métier d'ergothérapeute ;			X
	- Savoir concevoir et adapter des activités à des fins thérapeutiques ;			X
	- Savoir gérer et maîtriser un cadre thérapeutique ;			X
	- Avoir connaissance de la clinique relative aux troubles psychiatriques ;		X	

	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir analyser et adapter sa pratique professionnelle ; - Connaître le cadre professionnel de l'établissement ; - Respecter et faire respecter les procédures ; - Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, logiciels de travail). 		X X X	X
--	---	--	-------------	---

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Ergothérapeute ayant déjà exercé en milieu psychiatrique (intra et extra hospitalier)
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400, DMP-Web, Sécurité incendie
----	---

20	DURÉE D'AFFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum. Nécessité de s'engager personnellement pour une stabilité professionnelle et une durée dans sa fonction.
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 19 juillet 2018 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Service : Psychiatrie – Unité Pédopsychiatrie
2	LIBELLE DU POSTE : Psychomotricien
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Psychiatrie CHAP : 64 PARAGRAPHE : 11 ARTICLE : 21 CODE POSTE : 1765
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le psychomotricien participe en collaboration avec les autres professionnels, à la prise en charge thérapeutique et éducative d'enfants et adolescents présentant des troubles psychiatriques ou de graves difficultés psychologiques. Il élabore un diagnostic et réalise en individuel ou en groupe des activités d'éducation psychomotrice, de prévention, d'éducation pour la santé, de rééducation, de réadaptation des fonctions psychomotrices et de thérapie psychocorporelle
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Néant
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Travail en équipe pluridisciplinaire Disponibilité
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 2.1 Activités de relation et de communication : <ul style="list-style-type: none">- Se porter référent d'un certain nombre de patients ;- Participer à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des projets de soin individualisé des enfants et adolescents dans une approche pluridisciplinaire ;- Prendre contact avec les professionnels concernés pour recueillir des informations ;- Participer aux différentes réunions de l'unité ;- Participer aux réunions externes (équipes éducatives, rencontre service social...) ;- Transmettre toute information utile à la prise en charge du patient aux autres professionnels de l'unité ; 2.2 Activités thérapeutiques : <ul style="list-style-type: none">- Réaliser et rédiger des bilans psychomoteurs- Élaborer des projets thérapeutiques.- Rééduquer les troubles de développement psychomoteur au moyen de techniques de relaxation statique et dynamique, d'éducation gestuelle, d'expression corporelle ou plastique et par des activités rythmiques, de jeu, d'équilibration et de coordination ;- Animer des activités de stimulation et d'éducation psychomotrices ;- Évaluer régulièrement la qualité des pratiques et les résultats des actions de psychomotricité ;- Contribuer au traitement des troubles neuromoteurs ;- Établir des échanges constructifs avec la famille et les professionnels ;- Élaborer des comptes rendus et des évaluations psychomotrices ; 2.3 Activité de gestion : <ul style="list-style-type: none">- Tenir à jour les dossiers de soin ;- Participer à la quantification et au relevé de son activité ;- Participer à l'élaboration du rapport d'activité.- Gérer et vérifier le matériel mis à sa disposition dans le cadre de ses prises en charge.

14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à l'élaboration du projet de service de l'unité. - Participer aux formations proposées - Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Psychomotriciens
16	SPECIALITE SOUHAITABLE:

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Actualisation régulière de ses compétences		X	
	Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées, à l'évolution des connaissances et des techniques		X	
	Engagement personnel		X	
	Aisance relationnelle			X
	Aptitude à l'accueil, à l'écoute et à la courtoisie envers les usagers			X
	Techniques de communication			X
	Capacité à analyser et à synthétiser des informations			X
	Maîtrise des techniques liées à son domaine d'activité			X
	Rigueur méthodologique et organisationnelle		X	
	Aptitude à travailler en équipe; esprit d'équipe			X
	Intégrité éthique et déontologie		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Néant
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS400
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans.
----	--

Le chef de service
Date :
Signature :

L'agent
Date :
Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 18/01/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Médico-Technique – Service : Rééducation Réadaptation Fonctionnelle – Unité : Kinésithérapie
2	LIBELLE DU POSTE : Masseur-kinésithérapeute
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget du Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 1974
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le masseur- kinésithérapeute réalise des actes dont le but est de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Il effectue sur prescription médicale, des soins de masso-kinésithérapie aux patients hospitalisés ou non, dans le respect des règles de bonnes pratiques professionnelles, conformément aux objectifs de réadaptation qui ont été déterminés avec les équipes médicales et paramédicales.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé de l'unité de Kinésithérapie
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Travail en journée continue : du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 et le vendredi de 07h30 à 14h30 ; - Garde de 08 à 12h le week-end et le jour férié (à tour de rôle).
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Prendre connaissance chaque matin des prescriptions médicales auprès de l'équipe soignante de son unité ; - Planifier les soins de masso-kinésithérapie en concertation avec l'équipe soignante ; - Elaborer un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins ; - Mettre en œuvre des actes et des techniques de soins qui lui paraissent les plus appropriées ; - Transmettre des informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins sur une fiche de liaison placée dans le dossier infirmier du patient hospitalisé et un dossier propre au service de rééducation pour les patients externes ; - Assister aux réunions qui ont un impact sur le suivi du patient en fonction de son emploi du temps ; - Saisir le relevé d'activité hebdomadaire sur le document prévu à cet effet (codage PMSI).
14	ACTIVITES ANNEXES : - Accueillir et suivre des élèves masseurs-kinésithérapeutes en stage dans le service ; - Participer aux actions de formation mise en place dans l'établissement ; - Contribuer à la formation d'autres professionnels à l'IFSI et au CHPf ; - Participer annuellement aux journées de représentation professionnelle organisées par le ministère de l'éducation ; - Participer en tant que membre à certaines commissions institutionnelles (Clud) ; - Gérer le matériel utilisé en kinésithérapie ; - Entretien et nettoyer le matériel selon les procédures d'hygiène en vigueur dans l'établissement ; - Effectuer des remplacements dans les différents services en collaboration avec ses collègues lors de congés ou arrêts de travail.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : KINESITHERAPEUTE
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Détenir une rigueur méthodologique et organisationnelle, avoir le sens du temps et des priorités ;			X
	- Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	- Savoir analyser et évaluer sa pratique professionnelle ;		X	
	- Savoir mettre en œuvre les actions et procédures permettant d'assurer le suivi et la traçabilité ;		X	
	- Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe ;		X	
	- Être capable d'adaptation ;		X	
	- Maîtriser les techniques de communication ;		X	
	- Maîtriser le vocabulaire technique ou médical dans son domaine d'activité ;			X
	- Connaître la langue tahitienne.	X		

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience sur un poste similaire dans un centre hospitalier.
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400, formation en hygiène hospitalière.
----	---

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum.
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 03 mai 2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Service : Hospitalisation psychiatrique - Unité : Pédo-psychiatrie
2	LIBELLE DU POSTE : Ergothérapeute
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget Psychiatrie CHAP : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 2049
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE-TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sur prescription médicale, l'ergothérapeute évalue les capacités, les déficiences et les performances motrices, sensitives, sensorielles et plus spécifiquement : cognitives et psychique. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapeutique. Il permet de développer, de restaurer et de maintenir l'indépendance et l'autonomie (individuelle, sociale et personnelle).
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres : NOMBRES :
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre De Santé
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Poste informatique
12	<p>CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité ; - Flexibilité dans les horaires ; - Permis B ; - Mobilité et adaptabilité sur site ; - Intervention ponctuelle sur les différentes antennes de l'unité ; - Possibilité d'exercer aux Centre Psychothérapique et Centre Médico psychologique pour enfants de Pirae, au Centre Psychothérapique pour adolescents de la mission en psychiatrie de liaison et de secteur à Tahiti, Moorea et les différents archipels.
13	<p>ACTIVITES PRINCIPALES :</p> <p><u>Relation et communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer des entretiens d'accueil privilégiant l'écoute du patient et de sa famille, individuels ou familiaux ; - Participer à l'élaboration et la mise en place de projets de soins individualisés des enfants et adolescents dans une approche pluridisciplinaire ; - Prendre contact avec les professionnels concernés pour recueillir des informations ; - Participer aux réunions de l'unité et externes ; - Informer les autres professionnels du service sur la prise en charge du patient. <p><u>Thérapeutiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les patients et leur famille ; - Contribuer aux démarches diagnostiques et pronostiques en pratiquant des bilans et examens ; - Encadrer et assurer les activités à médiation thérapeutique lors de temps spécifiques et dans une approche pluridisciplinaire des patients ; - Assurer de manière adaptée aux besoins des patients, les prises en charge thérapeutiques en respectant les prescriptions médicales ; - Elaborer un projet thérapeutique ou rééducatif individualisé, à intégrer dans le projet global du patient ; - Mettre en place des groupes de médiation thérapeutique avec les autres thérapeutes et soignants du service ; - Evaluer l'atteinte des objectifs prévisionnels en se référant au projet global du patient ; - Participer aux entretiens familiaux avec le médecin ; - Participer à l'encadrement des séjours thérapeutiques ; - Réaliser des visites à domicile ; - Participer avec le patient, la famille et le médecin à la mise en œuvre des engagements thérapeutiques ; - Participer à la prise en charge des patients dans tous les temps d'accompagnement, médiations, activités ou temps de

	soins formels ou informels ; - Mettre en forme les médiations ; - Dépister et évaluer les risques de maltraitance ; - Maintenir une hygiène de l'environnement ; - Réaliser des soins et des activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale ; - Réaliser et suivre des projets d'aménagement de l'environnement ; - Recueillir des informations, réaliser des entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapeutique ; - Maintenir une veille professionnelle. Gestion - Renseigner les dossiers de soin ; - Collaborer à l'élaboration et à l'écriture de projet de médication ; - Etre co-référent de missions de secteur : <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer et participer à la mise en place à Tahiti et dans les autres îles ; • Effectuer les différentes réservations (vols, hébergement, location véhicule, etc.) et les formalités administratives (ordre de missions, de déplacements, etc.) ; • Rendre compte du rapport d'activité quantitatif et qualitatif de la mission.
--	---

14	ACTIVITES ANNEXES : Gestion du matériel - Gérer et vérifier le matériel mis à disposition ; - Anticiper les besoins et nécessités ; - Assurer la communication entre les prestataires extérieurs et l'institution. Encadrement et formation - Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires ; - Participer à la formation des étudiants ; - Participer aux formations proposées. Travail institutionnel - Participer à la réalisation du rapport d'activité du service en rendant compte de ses actions ; - Collaborer à l'élaboration du projet institutionnel de l'unité.
----	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Ergothérapeute
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Ergothérapie

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Actualisation régulière de ses compétences		X	
	Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées, à l'évolution des connaissances et des techniques			X
	Aptitude à l'accueil, à l'écoute et à la courtoisie envers les usagers			X
	Aptitude à prendre des initiatives			X
	Aptitude à travailler en équipe ; esprit d'équipe			X
	Capacité à analyser et à synthétiser des informations			X
	Connaissance des bonnes pratiques dans son domaine d'activité			X
	Connaissance des institutions et des acteurs locaux utiles dans son domaine d'activité		X	
	Respect de la confidentialité, discrétion et secret professionnel			X
	Maîtrise des outils bureautiques		X	
	Sens des responsabilités		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : poste similaire
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS400, Prise en charge ACR, Sécurité incendie
----	--

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans
----	---

Le chef de service
 Date :
 Signature :

L'agent
 Date :
 Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 27/05/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle de Santé mentale – Service : Centre Médico-Psychologique (CMP) – Unité : Equipe Mobile de Réhabilitation (EMR)
2	LIBELLE DU POSTE : Ergothérapeute
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget annexe de la Psychiatrie CHAPITRE : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 2121
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Pirae – Taaone
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'ergothérapeute participe à la prise en charge thérapeutique et éducative d'adultes souffrant de troubles psychiatriques ou de graves difficultés psychologiques. Intervenant sur prescription médicale, il permet de développer, de restaurer et de maintenir l'indépendance et l'autonomie (individuelle, sociale).
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé – Cadre supérieur de santé
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Poste informatique ;- Téléphone fixe et portable ;- Voiture de fonction assurant la mobilité sur l'île ;- Matériel dédié et spécifique d'ergothérapie.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Horaires de travail : Journée continue de 39 heures par semaine (07H30–15H30 du lundi au jeudi ; 07H30–14H30 le vendredi). Déplacements : Ce poste nécessite mobilité, disponibilité et adaptabilité : l'ergothérapeute intervient au domicile des patients, en dispositifs d'hébergement et dans les structures externes, partenaires des prises en charge. À ce titre le permis B est requis. Il peut également être amené à intervenir au sein des unités intra hospitalières en collaboration avec ses pairs pratiquant en intra. Particularités : Au titre des fondements de la discipline psychiatrique et du multi partenariat avec les différents intervenants, ce poste requiert d'indispensables compétences relationnelles, en particulier : esprit d'équipe, capacité d'écoute, attitude calme et rassurante, dynamisme et créativité.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : Ses missions consistent à « élaborer un diagnostic et évaluer les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Analyser les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap. Concevoir des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable. Concevoir et préconiser des aides techniques et entraîner les personnes à leur utilisation. » (Répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière - Ministère de la Santé). Fonction de soins : <ul style="list-style-type: none">- Se conformer aux prescriptions médicales ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Être à l'écoute des objectifs venant du patient, tout en l'accompagnant dans une prise de conscience de la réalité dans lesquels ils s'inscrivent ; - Aider à préciser ces objectifs par le patient lui-même ; - Favoriser la co-construction d'activités avec le patient lui-même et la réussite de projets concrets ; - Recenser « les ressources humaines » dans l'entourage du patient ; - Réaliser des bilans afin d'évaluer les capacités et les limites de la personne dans son environnement ; - Stimuler les possibilités de la personne, tout en l'étayant pour qu'elle soit actrice dans la valorisation de ses potentiels ; - Renforcer les compétences préservées/les stratégies d'adaptation existantes et en inventer d'autres ; - Mettre en place des activités thérapeutiques pendant lesquelles les fonctions déficitaires sont stimulées et les capacités résiduelles sont réadaptées, dans le but d'apporter une autonomie fonctionnelle quotidienne optimale ; - Collaborer avec le corps médical et les équipes paramédicales dans le cadre de la prise en charge globale du patient. <p>Fonction de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une fiche de liaison permettant la traçabilité des actes de rééducation effectués et l'intégrer au dossier médical ; - Saisir informatiquement les actes. <p>Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle et pluridisciplinaire ; - Assurer en équipe la cohérence des actions mises en œuvre ; - Elaborer, gérer et transmettre l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes ; - Rédiger des écrits professionnels en adéquation avec les objectifs visés et les destinataires ; - Représenter le service, l'établissement et toute l'institution du CHPF. <p>Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet de soins individualisé ; - Construire et entretenir une relation partenariale ; - Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux.
--	---

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <p>Encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et faciliter la formation et l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires ; - Se porter référent dans l'encadrement des étudiants ergothérapeutes. <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer et actualiser ses connaissances en psychiatrie et sur l'évolution de sa profession ; - Participer aux formations proposées ; - S'informer et développer ses connaissances concernant les outils de réhabilitation tels que la remédiation cognitive, la psycho-éducation et la thérapie cognitivo-comportementale. <p>Partenariat institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au recueil de données pour la formalisation d'un bilan d'activités en collaboration avec le cadre de santé ; - Participer aux réunions hebdomadaires de l'EMR ; - Participer à la vie institutionnelle du département/pôle de Santé mentale/Psychiatrie (conseils de services, réunions institutionnelles, réflexions sur des projets d'unité et de service, etc.) ; - Gérer et vérifier le matériel mis à sa disposition.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : ERGOTHERAPEUTE
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou titre ou diplôme permettant l'exercice de cette profession sur le territoire français.

S : Sensibilisation, A : Application ; E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaître le socle théorique et technique lié au métier d'ergothérapeute ;			X
	- Faire preuve de mobilité, de disponibilité, d'adaptabilité et d'écoute, être à l'écoute des besoins ;			X
	- Avoir une attitude calme et rassurante, faire preuve de maîtrise de soi ;			X
	- Savoir observer, analyser et rendre-compte des situations ;			X
	- Faire preuve d'esprit de synthèse et avoir des qualités rédactionnelles ;			X
	- Respecter le secret professionnel ;			X

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir de bonnes connaissances en psychopathologie ; - Avoir l'esprit d'équipe, des qualités relationnelles et être en capacité de travailler en équipe pluri-professionnelle ; - Être dynamique, créatif et force de proposition ; - Savoir concevoir et adapter des activités à des fins d'autonomisation ; - Faire preuve de rigueur dans la transmission des informations (écrites et orales) ; - Être capable de soutenir et argumenter son point de vue éducatif, tout en étant capable de s'auto-évaluer et de se remettre en question dans sa pratique professionnelle ; - Être en capacité d'évaluer les besoins du patient et de conduire un projet individuel ; - Maîtriser l'outil informatique ; - Avoir de bonnes connaissances du cadre institutionnel et des structures relevant de la carte/du réseau sanitaire et social polynésien ; - Savoir planifier et organiser son temps ; - Être capable de travailler en autonomie ; - Respecter et faire respecter les procédures. 		X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X
			X	X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Ergothérapeute ayant déjà exercé en milieu psychiatrique (intra et extra hospitalier) ou dans un service de soins
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400, DMP-WEB, Prise en charge de l'Arrêt Cardio Respiratoire (ACR), Sécurité incendie, CESU
----	---

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum. Nécessité de s'engager personnellement pour une stabilité professionnelle et une durée dans sa fonction, condition indispensable pour l'efficacité du partenariat inter service
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 10/12/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Médico-Technique - Service : Diététique - Unité : Diététique
2	LIBELLE DU POSTE : Diététicien
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de Polynésie française CHAP : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 22 CODE POSTE : 862
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le diététicien est l'intermédiaire entre le patient, les professionnels de santé médicaux, paramédicaux, et l'ensemble du personnel de production. Il définit, contrôle et évalue la qualité des prestations alimentaires au CHPF, depuis l'amont de la production (relations fournisseurs) jusqu'à la préparation des repas. Il informe, éduque et rééduque sur le plan nutritionnel, les patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, à partir d'un bilan diététique personnalisé.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé du service Diététique - Cadre supérieur du pôle Médico-Technique
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Néant
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Gardes obligatoires les jours fériés et les week-ends
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 1/ FONCTION D'EDUCATION THERAPEUTIQUE : - Informer et donner des conseils nutritionnels aux patients sur prescription médicale ; - Éduquer ou rééduquer le patient et son entourage ; - Donner des consultations diététiques internes et externes aux patients suivis par les médecins du CHPF ; - Accompagner, évaluer et réajuster les connaissances nutritionnelles du patient tout au long de son hospitalisation ; - Négocier, réajuster, remettre et expliquer les fiches de régime diététique avant la sortie du patient ; - S'assurer de l'adhésion et de la compréhension du patient aux conseils nutritionnels ; - Transmettre le suivi diététique du patient aux professionnels de la santé / aux médecins et tracer sur la fiche diététique les actions menées en lien avec l'éducation. 2/ FONCTION DE TECHNICIEN EN ALIMENTATION : - Définir la prise en charge diététique adaptée au patient hospitalisé sur prescription médicale ; - Analyser l'adéquation entre la prescription médicale et le bilan nutritionnel pour une meilleure cohérence ; - Évaluer les besoins, les apports alimentaires en tenant compte des goûts, de l'état dentaire, des convictions religieuses et de l'état général du patient ; - Commander et retranscrire par écrit ou oralement à la cuisine la composition des plateaux repas diététiques ; - Contrôler et évaluer la qualité et la conformité des préparations diététiques ; - Calculer les <i>ingestas</i> , évaluer l'évolution nutritionnelle puis réajuster les apports alimentaires du patient ; - Assurer le suivi de la prescription (tolérance et efficacité) et l'évaluer auprès du patient ; - Communiquer avec les médecins, les internes, les infirmiers et les aides-soignants dans le but d'optimiser le traitement diététique ; - Tracer les actes diététiques dans le dossier patient ;

	<p>- Coder les actes diététiques sur l'AS 400.</p> <p>3/ FONCTION DE CONSEILLER EN ALIMENTATION EN RESTAURATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration du plan alimentaire dans le cadre de l'appel d'offre ; - Donner son avis sur le plan nutritionnel par rapport au marché alimentaire ; - Vérifier et équilibrer les menus proposés aux patients hospitalisés ; - Évaluer les préparations des plats cuisinés par le prestataire auprès des patients ; - Planifier les productions au laboratoire diététique en fonction des menus proposés ; - Travailler en étroite collaboration avec les cuisiniers et les aides diététiciens ; - Se renseigner sur la composition alimentaire des nouveaux produits proposés aux patients ; - Faire respecter les règles d'hygiène en cuisine et veiller à leur application par les agents de restauration. <p>4/ FONCTION DE GESTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les différents fournisseurs ; - Commander les différents produits alimentaires et non alimentaires, en cohérence avec la planification établie par ses soins ; - Anticiper les préparations diététiques en respectant le planning de travail ; - Assurer la continuité des prestations alimentaires (rupture de stock, défaillances fournisseurs, etc.) face aux situations imprévues. <p>5/ ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les agents et les stagiaires sur la prise en charge alimentaire et diététique ; - Encadrer et accompagner les étudiants stagiaires pour les rendre autonomes dans la démarche de soin nutritionnel ; - Évaluer les stagiaires dans leur démarche de professionnalisation ; - Participer à l'enseignement des étudiants infirmiers, des sages-femmes et des aides-soignants de l'Institut de Formations des Professions de Santé Mathilde FRÉBAULT (IFPS).
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des actions de prévention dans son domaine d'activité ; - Participer à des groupes de travail relatifs à la prise en charge nutritionnelle afin de l'améliorer.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOIS : Diététicien
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme de diététicien

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaître la cuisine traditionnelle et la composition de ses aliments ;			X
	- Maîtriser la langue polynésienne ;			X
	- Maîtriser les outils de bureautique (Word, Excel, etc.).		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 2 à 3 ans en diététique hospitalière
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Néant
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 3 à 5 ans
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 10/12/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Médico-Technique - Service : Diététique - Unité : Diététique
2	LIBELLE DU POSTE : Diététicien
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de Polynésie française CHAP : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 22 CODE POSTE : 1670
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le diététicien est l'intermédiaire entre le patient, les professionnels de santé médicaux, paramédicaux, et l'ensemble du personnel de production. Il définit, contrôle et évalue la qualité des prestations alimentaires au CHPF, depuis l'amont de la production (relations fournisseurs) jusqu'à la préparation des repas. Il informe, éduque et rééduque sur le plan nutritionnel, les patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, à partir d'un bilan diététique personnalisé.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé du service Diététique - Cadre supérieur du pôle Médico-Technique
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Néant
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Gardes obligatoires les jours fériés et les week-ends
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 1/ FONCTION D'EDUCATION THERAPEUTIQUE : - Informer et donner des conseils nutritionnels aux patients sur prescription médicale ; - Éduquer ou rééduquer le patient et son entourage ; - Donner des consultations diététiques internes et externes aux patients suivis par les médecins du CHPF ; - Accompagner, évaluer et réajuster les connaissances nutritionnelles du patient tout au long de son hospitalisation ; - Négocier, réajuster, remettre et expliquer les fiches de régime diététique avant la sortie du patient ; - S'assurer de l'adhésion et de la compréhension du patient aux conseils nutritionnels ; - Transmettre le suivi diététique du patient aux professionnels de la santé / aux médecins et tracer sur la fiche diététique les actions menées en lien avec l'éducation. 2/ FONCTION DE TECHNICIEN EN ALIMENTATION : - Définir la prise en charge diététique adaptée au patient hospitalisé sur prescription médicale ; - Analyser l'adéquation entre la prescription médicale et le bilan nutritionnel pour une meilleure cohérence ; - Évaluer les besoins, les apports alimentaires en tenant compte des goûts, de l'état dentaire, des convictions religieuses et de l'état général du patient ; - Commander et retranscrire par écrit ou oralement à la cuisine la composition des plateaux repas diététiques ; - Contrôler et évaluer la qualité et la conformité des préparations diététiques ; - Calculer les <i>ingestas</i> , évaluer l'évolution nutritionnelle puis réajuster les apports alimentaires du patient ; - Assurer le suivi de la prescription (tolérance et efficacité) et l'évaluer auprès du patient ; - Communiquer avec les médecins, les internes, les infirmiers et les aides-soignants dans le but d'optimiser le traitement diététique ; - Tracer les actes diététiques dans le dossier patient ;

	<p>- Coder les actes diététiques sur l'AS 400.</p> <p>3/ FONCTION DE CONSEILLER EN ALIMENTATION EN RESTAURATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration du plan alimentaire dans le cadre de l'appel d'offre ; - Donner son avis sur le plan nutritionnel par rapport au marché alimentaire ; - Vérifier et équilibrer les menus proposés aux patients hospitalisés ; - Évaluer les préparations des plats cuisinés par le prestataire auprès des patients ; - Planifier les productions au laboratoire diététique en fonction des menus proposés ; - Travailler en étroite collaboration avec les cuisiniers et les aides diététiciens ; - Se renseigner sur la composition alimentaire des nouveaux produits proposés aux patients ; - Faire respecter les règles d'hygiène en cuisine et veiller à leur application par les agents de restauration. <p>4/ FONCTION DE GESTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les différents fournisseurs ; - Commander les différents produits alimentaires et non alimentaires, en cohérence avec la planification établie par ses soins ; - Anticiper les préparations diététiques en respectant le planning de travail ; - Assurer la continuité des prestations alimentaires (rupture de stock, défaillances fournisseurs, etc.) face aux situations imprévues. <p>5/ ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les agents et les stagiaires sur la prise en charge alimentaire et diététique ; - Encadrer et accompagner les étudiants stagiaires pour les rendre autonomes dans la démarche de soin nutritionnel ; - Évaluer les stagiaires dans leur démarche de professionnalisation ; - Participer à l'enseignement des étudiants infirmiers, des sages-femmes et des aides-soignants de l'Institut de Formations des Professions de Santé Mathilde FRÉBAULT (IFPS).
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des actions de prévention dans son domaine d'activité ; - Participer à des groupes de travail relatifs à la prise en charge nutritionnelle afin de l'améliorer.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOIS : Diététicien
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme de diététicien

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaître la cuisine traditionnelle et la composition de ses aliments ;			X
	- Maîtriser la langue polynésienne ;			X
	- Maîtriser les outils de bureautique (Word, Excel, etc.).		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 2 à 3 ans en diététique hospitalière
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Néant
----	--

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 3 à 5 ans
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 10/12/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Médico-Technique - Service : Diététique - Unité : Diététique
2	LIBELLE DU POSTE : Diététicien
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de Polynésie française CHAP : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 22 CODE POSTE : 1671
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le diététicien est l'intermédiaire entre le patient, les professionnels de santé médicaux, paramédicaux, et l'ensemble du personnel de production. Il définit, contrôle et évalue la qualité des prestations alimentaires au CHPF, depuis l'amont de la production (relations fournisseurs) jusqu'à la préparation des repas. Il informe, éduque et rééduque sur le plan nutritionnel, les patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, à partir d'un bilan diététique personnalisé.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé du service Diététique - Cadre supérieur du pôle Médico-Technique
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Néant
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Gardes obligatoires les jours fériés et les week-ends
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 1/ FONCTION D'EDUCATION THERAPEUTIQUE : - Informer et donner des conseils nutritionnels aux patients sur prescription médicale ; - Éduquer ou rééduquer le patient et son entourage ; - Donner des consultations diététiques internes et externes aux patients suivis par les médecins du CHPF ; - Accompagner, évaluer et réajuster les connaissances nutritionnelles du patient tout au long de son hospitalisation ; - Négocier, réajuster, remettre et expliquer les fiches de régime diététique avant la sortie du patient ; - S'assurer de l'adhésion et de la compréhension du patient aux conseils nutritionnels ; - Transmettre le suivi diététique du patient aux professionnels de la santé / aux médecins et tracer sur la fiche diététique les actions menées en lien avec l'éducation. 2/ FONCTION DE TECHNICIEN EN ALIMENTATION : - Définir la prise en charge diététique adaptée au patient hospitalisé sur prescription médicale ; - Analyser l'adéquation entre la prescription médicale et le bilan nutritionnel pour une meilleure cohérence ; - Évaluer les besoins, les apports alimentaires en tenant compte des goûts, de l'état dentaire, des convictions religieuses et de l'état général du patient ; - Commander et retranscrire par écrit ou oralement à la cuisine la composition des plateaux repas diététiques ; - Contrôler et évaluer la qualité et la conformité des préparations diététiques ; - Calculer les <i>ingestas</i> , évaluer l'évolution nutritionnelle puis réajuster les apports alimentaires du patient ; - Assurer le suivi de la prescription (tolérance et efficacité) et l'évaluer auprès du patient ; - Communiquer avec les médecins, les internes, les infirmiers et les aides-soignants dans le but d'optimiser le traitement diététique ; - Tracer les actes diététiques dans le dossier patient ;

	<p>- Coder les actes diététiques sur l'AS 400.</p> <p>3/ FONCTION DE CONSEILLER EN ALIMENTATION EN RESTAURATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration du plan alimentaire dans le cadre de l'appel d'offre ; - Donner son avis sur le plan nutritionnel par rapport au marché alimentaire ; - Vérifier et équilibrer les menus proposés aux patients hospitalisés ; - Évaluer les préparations des plats cuisinés par le prestataire auprès des patients ; - Planifier les productions au laboratoire diététique en fonction des menus proposés ; - Travailler en étroite collaboration avec les cuisiniers et les aides diététiciens ; - Se renseigner sur la composition alimentaire des nouveaux produits proposés aux patients ; - Faire respecter les règles d'hygiène en cuisine et veiller à leur application par les agents de restauration. <p>4/ FONCTION DE GESTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les différents fournisseurs ; - Commander les différents produits alimentaires et non alimentaires, en cohérence avec la planification établie par ses soins ; - Anticiper les préparations diététiques en respectant le planning de travail ; - Assurer la continuité des prestations alimentaires (rupture de stock, défaillances fournisseurs, etc.) face aux situations imprévues. <p>5/ ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les agents et les stagiaires sur la prise en charge alimentaire et diététique ; - Encadrer et accompagner les étudiants stagiaires pour les rendre autonomes dans la démarche de soin nutritionnel ; - Évaluer les stagiaires dans leur démarche de professionnalisation ; - Participer à l'enseignement des étudiants infirmiers, des sages-femmes et des aides-soignants de l'Institut de Formations des Professions de Santé Mathilde FRÉBAULT (IFPS).
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des actions de prévention dans son domaine d'activité ; - Participer à des groupes de travail relatifs à la prise en charge nutritionnelle afin de l'améliorer.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOIS : Diététicien
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme de diététicien

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaître la cuisine traditionnelle et la composition de ses aliments ;			X
	- Maîtriser la langue polynésienne ;			X
	- Maîtriser les outils de bureautique (Word, Excel, etc.).		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 2 à 3 ans en diététique hospitalière
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Néant
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 3 à 5 ans
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 10/12/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Médico-Technique - Service : Diététique - Unité : Diététique
2	LIBELLE DU POSTE : Diététicien
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de Polynésie française CHAP : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 22 CODE POSTE : 1971
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE - TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le diététicien est l'intermédiaire entre le patient, les professionnels de santé médicaux, paramédicaux, et l'ensemble du personnel de production. Il définit, contrôle et évalue la qualité des prestations alimentaires au CHPF, depuis l'amont de la production (relations fournisseurs) jusqu'à la préparation des repas. Il informe, éduque et rééduque sur le plan nutritionnel, les patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, à partir d'un bilan diététique personnalisé.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadre de santé du service Diététique - Cadre supérieur du pôle Médico-Technique
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Néant
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Gardes obligatoires les jours fériés et les week-ends
13	ACTIVITES PRINCIPALES : 1/ FONCTION D'EDUCATION THERAPEUTIQUE : - Informer et donner des conseils nutritionnels aux patients sur prescription médicale ; - Éduquer ou rééduquer le patient et son entourage ; - Donner des consultations diététiques internes et externes aux patients suivis par les médecins du CHPF ; - Accompagner, évaluer et réajuster les connaissances nutritionnelles du patient tout au long de son hospitalisation ; - Négocier, réajuster, remettre et expliquer les fiches de régime diététique avant la sortie du patient ; - S'assurer de l'adhésion et de la compréhension du patient aux conseils nutritionnels ; - Transmettre le suivi diététique du patient aux professionnels de la santé / aux médecins et tracer sur la fiche diététique les actions menées en lien avec l'éducation. 2/ FONCTION DE TECHNICIEN EN ALIMENTATION : - Définir la prise en charge diététique adaptée au patient hospitalisé sur prescription médicale ; - Analyser l'adéquation entre la prescription médicale et le bilan nutritionnel pour une meilleure cohérence ; - Évaluer les besoins, les apports alimentaires en tenant compte des goûts, de l'état dentaire, des convictions religieuses et de l'état général du patient ; - Commander et retranscrire par écrit ou oralement à la cuisine la composition des plateaux repas diététiques ; - Contrôler et évaluer la qualité et la conformité des préparations diététiques ; - Calculer les <i>ingestas</i> , évaluer l'évolution nutritionnelle puis réajuster les apports alimentaires du patient ; - Assurer le suivi de la prescription (tolérance et efficacité) et l'évaluer auprès du patient ; - Communiquer avec les médecins, les internes, les infirmiers et les aides-soignants dans le but d'optimiser le traitement diététique ; - Tracer les actes diététiques dans le dossier patient ;

	<p>- Coder les actes diététiques sur l'AS 400.</p> <p>3/ FONCTION DE CONSEILLER EN ALIMENTATION EN RESTAURATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration du plan alimentaire dans le cadre de l'appel d'offre ; - Donner son avis sur le plan nutritionnel par rapport au marché alimentaire ; - Vérifier et équilibrer les menus proposés aux patients hospitalisés ; - Évaluer les préparations des plats cuisinés par le prestataire auprès des patients ; - Planifier les productions au laboratoire diététique en fonction des menus proposés ; - Travailler en étroite collaboration avec les cuisiniers et les aides diététiciens ; - Se renseigner sur la composition alimentaire des nouveaux produits proposés aux patients ; - Faire respecter les règles d'hygiène en cuisine et veiller à leur application par les agents de restauration. <p>4/ FONCTION DE GESTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les différents fournisseurs ; - Commander les différents produits alimentaires et non alimentaires, en cohérence avec la planification établie par ses soins ; - Anticiper les préparations diététiques en respectant le planning de travail ; - Assurer la continuité des prestations alimentaires (rupture de stock, défaillances fournisseurs, etc.) face aux situations imprévues. <p>5/ ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les agents et les stagiaires sur la prise en charge alimentaire et diététique ; - Encadrer et accompagner les étudiants stagiaires pour les rendre autonomes dans la démarche de soin nutritionnel ; - Évaluer les stagiaires dans leur démarche de professionnalisation ; - Participer à l'enseignement des étudiants infirmiers, des sages-femmes et des aides-soignants de l'Institut de Formations des Professions de Santé Mathilde FRÉBAULT (IFPS).
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des actions de prévention dans son domaine d'activité ; - Participer à des groupes de travail relatifs à la prise en charge nutritionnelle afin de l'améliorer.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOIS : Diététicien
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme de diététicien

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaître la cuisine traditionnelle et la composition de ses aliments ;			X
	- Maîtriser la langue polynésienne ;			X
	- Maîtriser les outils de bureautique (Word, Excel, etc.).		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 2 à 3 ans en diététique hospitalière
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Néant
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 3 à 5 ans
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :